



Commission Régionale Féminine SAISON 2023 / 2024

PROCÈS-VERBAL N°11

Réunion du mercredi 18 octobre 2023

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

COUPE DE FRANCE FEMININE

3^{ème} tour :

27392128 CLAMART CSM 1 / VILLENEUVE ABLON US du 14/10/2023

Lecture de la FMI et du courriel complémentaire de l'arbitre officiel indiquant que le score saisi sur la FMI est inversé, la Commission entérine le résultat suivant :

CLAMART CSM = 0 but.

VILLENEUVE ABLON US = 2 buts.

Finales Régionales : samedi 28/10/2023

Tirage effectué le mercredi 18 octobre 2023 par Monsieur Jamel SANDJAK, Président de la Ligue de Paris Idf de Football et Monsieur Philippe COUCHOUX, Secrétaire Général adjoint de la Ligue de Paris Idf de Football.

Désignation de 3 arbitres officiels à la charge du club recevant.

Le club recevant devra disposer d'un terrain classé T5.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, pas de prolongation, une séance de tirs au but aura lieu.

Tirage au sort à consulter sur le site de la Ligue de Paris Idf de Football.

<https://paris-idf.fff.fr/competitions?id=405937&poule=12&phase=1&type=cp&tab=resultat>

CHAMPIONNAT REGIONAL SENIORS FEMININ**Régional 1****25918400 RUEIL MALMAISON FC 1 / FLEURY 91 FC 2 du 21/10/2023**

La Commission prend connaissance de la demande RUEIL MALMAISON FC (indisponibilité terrain suite à occupation par l'équipe d'Argentine de Rugby) et fixe le match comme suit :

Date : 21/10/2023

Coup d'envoi : 16h15

Lieu : stade Jules Ladoumègue à RUEIL MALMAISON

CHAMPIONNAT REGIONAL U18F**Régional 3****Poule B****27159907 VAL D'EUROPE FC 1 / CLICHOIS UF 1 du 21/10/2023**

La Commission,

Pris connaissance de la demande VAL D'EUROPE FC pour avancer le match à 10h00 (motif : terrain occupé par un tournoi U8/U9),

Considérant que le club de CLICHOIS UF a refusé cet horaire,

Par ces motifs,

Demande au club de VAL D'EUROPE FC de proposer un terrain de repli avec un coup d'envoi permettant au club de CLICHOIS UF de jouer ce match,

A défaut, le match sera inversé à CLICHOIS UF (coup d'envoi 14h30).

En cas d'indisponibilité du terrain de CLICHOIS UF, le match sera reporté au samedi 28/10/2023.

Poule D**27160948 ACBB 1 / PLAISIROIS FO 1 du 14/10/2023**

La Commission prend connaissance de la FMI et des raisons ayant conduit à l'arrêt du match (blessure d'une joueuse nécessitant l'intervention des secours).

Elle souhaite un prompt rétablissement à la joueuse de PLAISIROIS FO blessée lors de cette rencontre et donne match à rejouer le samedi 28/10/2023.

La Commission invite les 2 clubs à prendre connaissance des dispositions de l'article 20.2.3 du RSG de la LPIFF liées aux conditions de participations des joueuses dans le cadre d'une rencontre à rejouer.

27160980 RUEIL MALMAISON FC 2 / FOURQUEUX AS 1 du 21/10/2023

La Commission prend connaissance de la demande RUEIL MALMAISON FC (indisponibilité terrain suite à occupation par l'équipe d'Argentine de Rugby engendrant le déplacement du match de l'équipe Seniors Fém. R1 au stade Jules Ladoumègue) et procède à l'inversion des matchs Aller / retour comme suit :

Match aller :

27160980 FOURQUEUX AS 1 / RUEIL MALMAISON FC 2 le 21/10/2023 à 16h00 au stade Claude Bocard à FOURQUEUX.

Match retour :

27161040 RUEIL MALMAISON FC 2 / FOURQUEUX AS 1 le 16/03/2024

La Commission invite le club de FOURQUEUX AS à l'avertir en cas d'indisponibilité de ses installations le 21/10/2023.

Poule F**27161609 PETITS ANGES ES 1 / SALESIENNE DE PARIS 1 du 14/10/2023**

La Commission,

Pris connaissance de la feuille de match papier et des courriels des 2 clubs expliquant les raisons pour lesquelles le match ne s'est pas déroulé,

Considérant que le coup d'envoi du match était prévu à 17h,

Considérant qu'une rencontre U14 D2 du club des PETITS ANGES ES était programmée sur le même terrain avec un coup d'envoi à 16h30,

Considérant que l'équipe de SALESIENNE DE PARIS a refusé de jouer le match compte tenu des délais d'attente et de la disponibilité de ses joueuses,

Considérant que le club des PETITS ANGES n'a pas tout mis en œuvre pour accueillir son adversaire et permettre le déroulement de la rencontre,

Considérant les dispositions de l'article 40.1 du RSG de la LPIFF,

Par ces motifs,

Donne match perdu par pénalité au club des PETITS ANGES ES (-1pt ;0 but) pour en attribuer le gain à LA SALESIENNE DE PARIS (3pts ; 0 but).

Poule G**27161993 GPSO 92 ISSY 3 / SEVRES FC 92 1 reporté au 28/10/2023**

La Commission,

Pris connaissance de la demande de report au 13/01/2024 de SEVRES FC 92.

Considérant qu'il s'agit d'un match reporté,

Considérant les difficultés de disponibilité de créneaux de l'équipe de GPSO 92 ISSY (partage de son terrain avec d'autres équipes),

Par ces motifs,

Ne peut pas répondre favorablement à cette demande.

La Commission précise que ce match peut éventuellement être reporté en semaine avec l'accord des 2 clubs (date butoir 15/11/2023).

GPOS 92 ISSY – 748523

Suite au report de la rencontre du 14/10/2023, la Commission après étude des rencontres de cette équipe au stade Gabriel Voisin, constate plusieurs dates pour lesquelles il y a des doublons sur l'horaire habituel et demande au club de proposer un terrain de repli pour les rencontres ci-après afin d'anticiper et éviter un report :

Le samedi 02/12/2023 (doublon avec l'équipe U18F R2) : 27162015 GPSO 92 ISSY 3 / CACHAN ASC 1

Le samedi 03/02/2024 (doublon avec l'équipe d'ORANGE ISSY) : 27162052 GPSO 92 ISSY 3 / AS ORLY 1

Le samedi 09/03/2024 (doublon avec l'équipe d'ORANGE ISSY) : 27162065 GPSO 92 ISSY 3 / ATHIS MONS USO 1

Le samedi 23/03/2024 (doublon avec l'équipe U18F R2) : 27162066 GPSO 92 ISSY 3 / BOURG LA REINE FC 1

Le samedi 04/05/2024 (doublon avec l'équipe U18F R2) : 27162079 GPSO 92 ISSY 3 / MAISONS ALFORT FC 1

Le samedi 01/06/2024 (doublon avec l'équipe d'ORANGE ISSY) : 27162092 GPSO 92 ISSY 3 / VGA ST MAUR FF 2

27161979 LONGJUMEAU FC 1 / SEVRES 92 FC 1 du 23/09/2023

La Commission,

Pris connaissance de la décision de la Commission Régionale des Statuts Règlements et du Contrôle des Mutations du 12/10/2023,

Pris connaissance du courriel de SEVRES 92 Fc du 02/10/2023,

Regrettant l'absence de rapport du club de LONGJUMEAU FC,

Considérant que les éléments versés au dossier ne permettent pas de comprendre les raisons du non-déroulement de la rencontre,

Par ces motifs,

Réitère sa demande aux 2 clubs sur la transmission d'un rapport expliquant les raisons ayant conduit au non déroulement du match (le courriel de SEVRES 92 FC mentionnant uniquement la confirmation d'une réserve).

Rapport à transmettre pour le 24/10/2023 au plus tard.

Dans tous les cas, la Commission statuera sur ce match.

Match perdu par pénalité pour non envoi Feuille de Match

Régional 3

Poule B

27159862 CHAMPS SUR MARNE AS 1 / DRANCY JA 1 du 23/09/2023

La Commission,

Considérant que la feuille de match de la rencontre n'a pas été transmise par le club recevant malgré 2 rappels (1^{er} rappel : pv du 26/09, 2^{ème} rappel : pv du 03/10),

Considérant les dispositions de l'article 44 du RSG de la LPIFF,

Par ces motifs,

Donne match perdu par pénalité au club de CHAMPS SUR MARNE AS (-1pt ; 0 but) pour en attribuer le gain à DRANCY JA (3pts ; 0 but).

Feuille de Match manquante

La Commission demande au club recevant ci-dessous de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 RSG de la LPIFF)

1^{er} Rappel :

Régional 3 – poule A – 27159179 EVRY FC 1 / VAL D'YERRES CROSNE du 14/10/2023

CHAMPIONNAT REGIONAL U15F

Régional 3

Poule A

Courriel de FLEURY 91 FC – 524861

Demande du club pour intégrer une équipe dans cette poule.

Avis défavorable compte tenu des éléments suivants :

- 4 journées ont déjà eu lieu
- Demande à jouer tous les matchs à l'extérieur non conforme avec le règlement du championnat

27162544 VGA ST MAUR FF 2 / ETAMPES FC 1 du 21/10/2023

Demande de VGA ST MAUR FF pour jouer le match à 14h30 au Parc des Sports Paul Meyer (pelouse) à SUCY EN BRIE.

Accord de la Commission qui précise qu'en cas de fermeture de terrain en raison des intempéries, le club de VGA ST MAUR FF devra proposer un terrain de repli.

A défaut le match sera inversé à 17h30 au complexe sportif Jo Bouillon à ETAMPES.

27162543 MORANGIS CHILLY FC 1 / ATHIS MONS USA 1 du 21/10/2023

Accord des 2 clubs pour reporter le match au 08/11/2023 à 16h00 (motif : joueuses absentes)

La Commission ne peut pas répondre favorablement à cette demande, elle rappelle qu'il s'agit d'une date fixée au calendrier depuis le début de saison et informe les clubs qu'il est préférable d'avancer la rencontre en cas de difficulté de ce type.

Poule G**27165868 JOINVILLE RC 1 / ANTONY FOOT EVOLUTION 1 reporté au 28/10/2023**

La Commission,

Pris connaissance de l'accord des 2 clubs pour reporter le match au samedi 13/01/2024 (motif : problème au club d'ANTONY FOOT EVOLUTION),

Considérant qu'il s'agit d'un match reporté,

Considérant que la date proposée est trop éloignée dans le calendrier,

Par ces motifs,

Ne peut pas répondre favorablement à cette demande.

La Commission précise que ce match peut éventuellement être reporté en semaine avec l'accord des 2 clubs (date butoir 15/11/2023).

Poule F**27165394 ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL 1 / SALESIENNE DE PARIS 1 du 11/11/2023**

La Commission accuse réception du courriel de l'ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL mais reste en attente du justificatif Municipal d'indisponibilité du terrain à la date du 11/11/2023.

Feuilles de Match manquantes

La Commission demande au club recevant ci-dessous de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 RSG de la LPIFF)

1^{er} Rappel :

Régional 3 – poule A - 27162513 ETAMPES FC 1 / GRIGNY US 1 du 14/10/2023

Régional 3 – poule B – 27163520 ENT. FFA-QUINCY-LAGNY 1 / VILLEPINTE FEMININ du 14/10/2023